

que le bill aura des conséquences sur divers secteurs de l'économie canadienne et que nous devons l'étudier attentivement.

Certaines inquiétudes manifestées de temps à autre ne me paraissent pas tout à fait raisonnables. Je le dis en toute déférence, notant en même temps que d'autres sont valides et doivent entrer en ligne de compte. Par contre, certaines des préoccupations manifestées de temps à autre ont été exprimées d'une façon qui, selon moi, ne traduit pas un niveau de maturité comme celui dont le Canada aurait besoin pour régler les problèmes que posent les divers intérêts, les préoccupations et les conflits.

En tant que député de l'Ouest, je puis dire, comme les députés et vous-même, monsieur l'Orateur, en avez conscience, que de temps à autre—beaucoup diraient «à maintes reprises»—les problèmes de l'Ouest du Canada sont évoqués devant la Chambre, depuis les questions de blé humide et de revenu agricole jusqu'aux ventes de blé, au transport des céréales et ainsi de suite. Ce sont là des problèmes très réels pour nous. Tandis que des députés de certaines parties de la Chambre ont écouté avec intérêt les observations appelées par ces problèmes, il y a eu aussi certaines réactions de la part de députés originaires d'autres régions du Canada. Ils étaient très mécontents que plusieurs d'entre nous, Canadiens de l'Ouest, aient soulevé ces problèmes de façon répétée. Je prétends qu'ils ont desservi le Canada et l'unité canadienne en ne s'intéressant pas à des problèmes très réels que certains d'entre nous essayaient d'aborder et en n'y accordant pas suffisamment d'attention.

• (3.20 p.m.)

Dans le bill dont nous sommes saisis, les problèmes posés par l'industrie du textile et du vêtement nous inquiètent. Comme on l'a fait remarquer, ce sont des problèmes très réels. L'industrie a dû faire face aux importations à bon marché. Des répercussions très graves s'en sont fait sentir sur l'emploi dans cette industrie. Évidemment, certaines des dispositions de ce bill en tiennent compte.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), parlera de certains sujets relatifs à l'aide aux travailleurs qu'entraînerait une dislocation plus accentuée de cette industrie, harcelée par des problèmes graves. Il est évident qu'elle doit s'adapter. Cette adaptation prendra du temps mais elle doit intervenir. En outre, d'autres motifs de réadaptation surgiront.

Ces dernières semaines, les journaux ont publié des articles relativement aux innovations techniques réalisées dans le domaine des textiles et qui réduiront dans de fortes proportions les effectifs de cette industrie. Les sociétés canadiennes auront besoin de très forts investissements pour rester au niveau des tendances internationales. Il est évident que cette industrie a réagi et réagira encore. Que ses réactions aient toujours été appropriées, c'est un autre sujet sur lequel je ne me prononcerai pas pour le moment. Il nous incombe de réagir positivement devant la situation actuelle. A mon avis, une réaction négative de notre part rendrait un mauvais service au

Canada et aux salariés de cette industrie ainsi qu'aux sociétés connexes. Si aucune réaction n'était apparente, il est probable qu'une mesure comme celle-ci ne pourrait se justifier à l'heure actuelle.

Il faut nous efforcer d'équilibrer notre situation économique. Il nous faut tenir compte des exigences de notre commerce extérieur et du fait que nous devons non seulement exporter mais également importer. Il faut aussi tenir compte des inquiétudes qui assaillent cette industrie et la nécessité de poursuivre nos activités industrielles. On a mentionné certains des problèmes qui sont apparus en raison de la situation du marché des devises. Ces remarques peuvent sembler illogiques puisque, si le problème des devises provoque actuellement de graves difficultés dans certains secteurs de notre économie, il amènera d'autre part certains autres secteurs à améliorer leurs normes d'activité et de productivité.

Nous pensons que cette mesure constitue un progrès réel, une innovation fructueuse. En ce qui nous concerne, c'est à ses actions que nous jugerons le gouvernement. A l'étape de la deuxième lecture, de même qu'au comité, le ministre a clairement indiqué que le gouvernement doit assumer et assumera la responsabilité complète des mesures prises en vertu de ce texte. Toutefois, monsieur l'Orateur, l'un des aspects de la structure créée par ce projet de loi doit être examiné et développé plus avant. J'ai parlé de la planification industrielle.

Le ministre a donc bien précisé que le gouvernement doit assumer ses responsabilités. A mon avis, c'est bien normal. La Commission jouira d'une liberté totale pour ses recommandations. Encore une fois, c'est tout à fait normal. Je ne conteste pas ce principe. Toutefois, dans quel cadre la Commission sera-t-elle appelée à exercer ses fonctions? Elle ne peut juger en toute connaissance de cause que si elle connaît, dans une certaine mesure, les projets de l'industrie textile et son orientation à long terme. Il faut connaître la structure de l'activité de l'industrie afin que la Commission puisse juger en connaissance de cause et transmettre ses recommandations au ministre.

Il nous faudrait avoir une vue d'ensemble de la situation qui permettrait à la Commission de présenter au ministre des recommandations plus rationnelles et plus utiles qui permettraient à ce dernier de tirer les conclusions qui s'imposent. A l'heure actuelle, on prévoit que la Commission étudiera les propositions, les projets et les requêtes du ministre et toutes les demandes qui lui seront adressées. Elle ne pourra entrer en action que si on le lui demande. Voilà la base sur laquelle elle pourra agir. Si j'ai bien compris les propos échangés au comité, une enquête est en cours mais il n'y a pas de véritable formule permettant de consulter le ministre ou le ministre. Que ce soit bien clair: je ne propose pas qu'on restreigne les pouvoirs ou la liberté de la Commission dans ses études et ses recommandations au ministre.

Le gouvernement n'a pas adopté le principe de la planification, susceptible d'assurer le bon fonctionnement de la Commission. Le bill actuellement à l'étude renferme un élément d'improvisation. On n'a pas de vue d'ensemble qui permettrait de s'occuper comme il faut des pro-